



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Montreuil, le 19 août 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Embargo russe : réunion de travail avec la filière fruits et légumes chez FranceAgriMer

Dans un contexte déjà difficile pour certaines productions fruitières et légumières, l'embargo russe a conduit FranceAgriMer à organiser une réunion de travail avec les professionnels de la filière fruits et légumes le 19 août 2014.

Objectif : partager les premières analyses sur l'impact et les conséquences à court et moyen terme de cet embargo, faire le point sur les initiatives communautaires et leur mise en œuvre, définir des pistes et un cadre de travail pour les prochaines semaines.

À cette occasion, FranceAgriMer a brossé le tableau des principaux enjeux tels qu'ils peuvent être appréciés à ce stade, avec un focus particulier pour les produits les plus sensibles compte-tenu du contexte conjoncturel de la campagne en cours : pêche/nectarine, pommes, tomates...

(vous pouvez trouver les documents sur le site internet de FranceAgriMer : www.franceagrimer.fr / En un clic / dossiers des Conseils et comités / Fruits et légumes / Groupe de travail du 19 août 2014).

Un consensus s'est dégagé sur le fait que l'impact est essentiellement indirect du fait des reports de produits d'autres Etats membres dont les effets de ceux-ci, bien que difficiles à mesurer, sont potentiellement importants. Dans une moindre mesure des effets directs peuvent affecter certains segments de la filière.

L'analyse sera donc approfondie par produit, dans le cadre de nouvelles réunions ad'hoc au cours des prochains jours, en liaison avec Interfel.

FranceAgriMer renforcera ou engagera des démarches pour ouvrir de nouveaux marchés, dans le cadre de sa mission d'appui aux exportateurs français.

Enfin, FranceAgriMer mettra en place les mesures d'urgence décidées par Bruxelles en raison de l'absence de débouchés alternatifs pour les produits périssables concernés dès lors que le cadre réglementaire aura été définitivement adopté au niveau communautaire.

À ce stade, les mesures annoncées par la Commission européenne pour les pêches-nectarines porteront sur les dispositifs de retrait pour distribution gratuite et de promotion des produits.

Pour les autres produits périssables (tomates, carottes, chou, pommes, poires...) les modalités sont en cours d'études au niveau de la Commission européenne.

Contacts presse FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 34 05

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr